

Résumé de la semaine

Parution du premier arrêté vendredi 05 mai 2022 avec entrée en vigueur de nouvelles mesures de limitations :

- En alerte : secteur nappe Autize, Secteurs Côtiers Bretons non réalimenté et Logne Boulogne
- en vigilance : Secteurs Autize et Vendée superficiels

→ Retrouvez la carte des zones et le détail des restrictions page 2

Météo et prévisions.

Prévisions météo






Toujours pas de réelle dégradation pluvieuse cette semaine

Un temps chaud et sec s'est installé depuis une dizaine de jours en Vendée. Le déficit hydrique s'ancre semaine après semaines sur le département.

Malheureusement, aucun signe de pluie significatif pour les 5 prochains jours. Le ciel restera ce week-end et tout au long de la semaine prochaine très dégagé avec quelques nuages de temps en temps. Les températures, au-dessus des normales de saison, seront en hausse, comptez entre 22 et 26 degrés.

Ce temps sec devrait faire augmenter la demande climatique qui était comprise entre 4 et 4.5mm depuis une semaine.

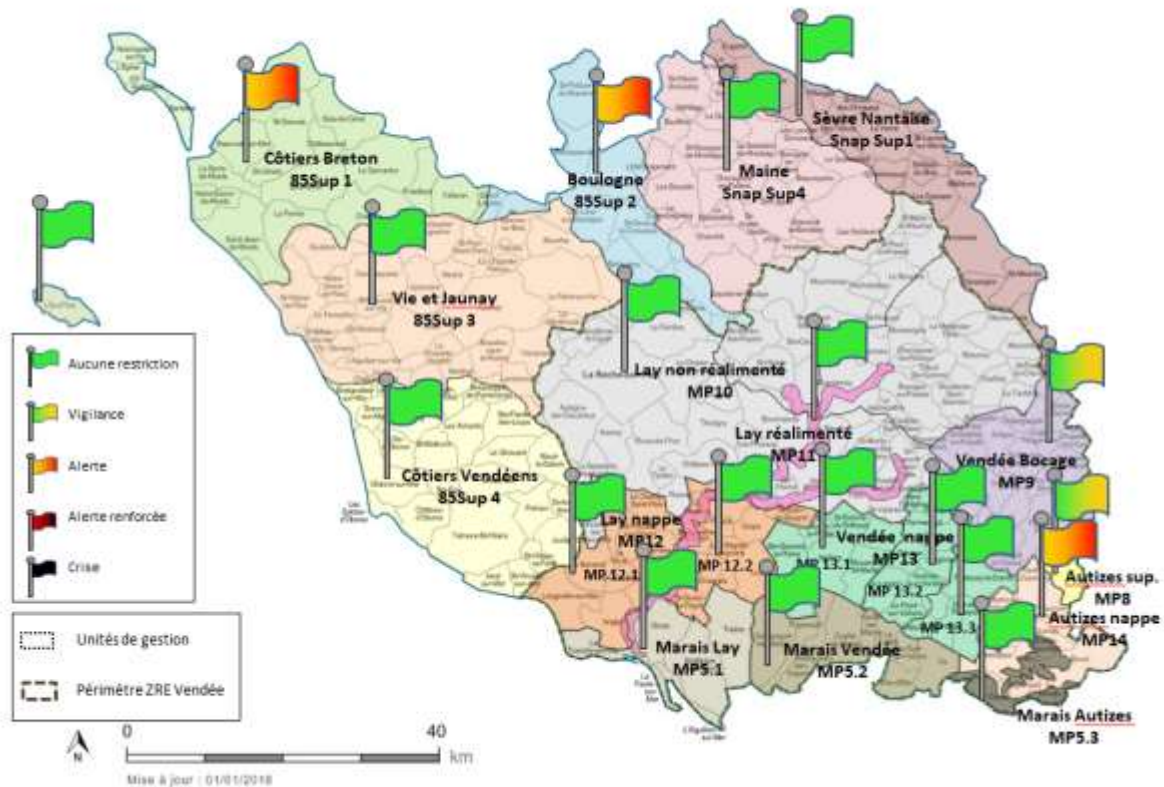
Prévisions météo à 5 jours – LA ROCHE SUR YON

	Samedi 07/05	Dimanche 08/05	Lundi 09/05	Mardi 10/05	Mercredi 11/05
<i>Temps</i>					
<i>T° min /max (°C)</i>	09/22	09/23	10/26	12/25	12/22
<i>Pluie (mm)</i>	0	0	0	0	0

Sources : MétéoCiel

(icônes météo www.freepik.com)

Situation au 06/05/2022 Arrêté préfectoral n°22-DDTM85-304



Avec ces conditions climatiques, la situation en Vendée est la suivante :

- Les recharges des nappes n'ont pas été complètes et en conséquence la situation des eaux souterraines est fragile, avec des niveaux inférieurs aux moyennes.
- la situation des cours d'eau s'est dégradée sur certains secteurs, et les premiers seuils de limitation ont été franchis. La baisse des débits risque de s'accélérer compte tenu de l'absence de pluie comme annoncé par les prévisionnistes pour les prochains jours.
- le stockage d'eau dans les retenues d'eau potable reste très correct, avec un taux de remplissage global de 96 %.
- Au vu du déficit hydrique hivernal et de la situation des milieux actuelle, il a été décidé de mettre en place les mesures de limitation suivantes :
 - Eau potable : aucune limitation sur l'utilisation d'eau potable n'est en vigueur,
 - Nappes souterraines : placement en alerte du secteur nappe Autize à partir du lundi 09 mai 2022,
 - Eaux superficielles :
 - Secteurs Marais Breton non réalimenté et Logne Boulogne : placement en alerte à partir du jeudi 05 mai 2022,
 - Secteurs Autize et Vendée superficiels : placement en vigilance à partir du lundi 09 mai 2022.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
21 BD Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : ZARAA Asma

Avec le soutien financier de :

Reproduction interdite

